

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	16
Excusés	3
Pouvoirs	3
Votants	19

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le DOUZE FEVRIER à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.

Etaient présents : Guy LACAM, René BERGEAUD, Alain DELAGE, Jean-Claude SAISSET, Martine TRIVIAUX, Bernard BOUVELOT, Marc LASSAGNE, Joël PEYRY, Patrick BOS, Suzie BOSSARD, Pauline BRETHOME, Jeannine BROSSARD, Michel FAURE, Huguette GATINIOL, Sindy PICARD et Sophie TOURNADRE.

Etaient excusés : Isabelle LAURADOUX, Benoit DELAVault et Sandra LAFARGE

Pouvoirs : Isabelle LAURADOUX à Alain DELAGE, Benoit DELAVault à Guy LACAM, Sandra LAFARGE à René BERGEAUD

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présents, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Madame Pauline BRETHOME a été désignée secrétaire de séance.

Les Elus votent le Compte Administratif 2015

1. FINANCES – GESTION – ECONOMIE / *Rapporteur* : Guy LACAM

➤ Vote du Compte Administratif 2015

Le Maire précise que le Compte Administratif du Budget Général fait apparaître un solde positif en nette progression par rapport aux années précédentes. Les préconisations faites par le Cabinet KLOPFER ont permis d'économiser près de 60 000 € en dépenses de fonctionnement sur plusieurs chapitres, et notamment celui des fêtes et cérémonies.

Les entretiens des bâtiments et de la voirie sont restés stables.

S'agissant du Budget Assainissement, le Maire indique que le schéma présenté est identique à celui préconisé par le Cabinet M.S.E, à savoir que le remplacement de matériel est pris en compte les premières années, mais qu'il existe un décalage avec les recettes (2 années de retard).

Par ailleurs, des facturations de taxe assainissement ne sont pas payées par certains usagers malgré les relances du Trésor Public. Il s'agit notamment de personnes ne résidant plus sur la Commune.

Après avoir commenté les résultats, le Maire quitte la salle. M. René BERGEAUD, 1er Adjoint, demande au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Celui-ci approuve, à l'unanimité, les résultats définitifs ci-dessous, qui font apparaître :

- Pour le Budget Général, un excédent global de 259 567.00 € ;
- Pour le Budget Assainissement, un excédent global de 182 877.63 € ;
- Pour le Budget Lotissement les Jaquilloux, un excédent global de 12 847.00 €.

➤ Approbation du Compte de Gestion

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion « Budget Général », « Assainissement » et « Lotissement les Jaquilloux » dressés, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visés et certifiés conformes.

➤ D.E.T.R. 2016

Afin de régulariser la demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2016 pour le dossier « mise en accessibilité des bâtiments communaux », le Conseil Municipal délibère favorablement pour acter la modification de l'APS qui fait apparaître une somme supérieure aux estimations du diagnostic et qui s'élève à 336 360 €.

➤ Révision du Loyer Unité Parkinson

Le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 07 février 2014 acceptant de ramener le loyer de 91 381.10 € à 63 750 € pour cette même année 2014, et ce, pour tenir compte d'un faible taux de remplissage à l'époque. Cette décision a été prolongée en 2015.

Pour 2016, compte tenu de l'évolution de la situation, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reprendre l'échéancier établi lors de la convention ramenant le loyer à 91 381.10 €. Il est à noter que la diminution faite sur les années 2014 et 2015 sera récupérée à la fin de l'échéancier.

➤ Création d'une régie de recettes pour location de salles communales

En raison du transfert du service aux associations à la Maison des Services au Public, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de créer une régie de recettes pour les locations de salles communales.

➤ Admissions en non-valeur

Le Maire indique que la Trésorerie de Saïgues a fait parvenir l'état d'admission en non-valeur pour le Budget Assainissement. Il s'agit de factures de taxe assainissement impayées. Et toutes les poursuites ont été épuisées en matière de recouvrement des créances. La somme de 916.23 € est à mandater au compte 654.

➤ Fonds Cantal Solidaire

M. Marc LASSAGNE, Conseiller délégué, a assisté à une réunion de présentation du Fonds Cantal Solidaire qui remplace le Fonds d'Équipement des Communes (F.E.C.). Pour pouvoir prétendre à cette subvention, les dossiers doivent être déposés pour les trois années à venir avant le 29 février 2016. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de présenter les projets suivants :

- Pour 2016 : « Aménagement de la Rue Jean-Louis Chabeaudy » pour un montant de 203 985 € H.T.
- Pour 2017 : « Programme Accessibilité 2017 » pour un montant de 308 400 € T.T.C.
- Pour 2018 : « Programme Accessibilité 2018 » pour un montant de 312 000 € T.T.C.

➤ **Demande acquisition terrain**

Le Maire indique que, pour des raisons de commodité, M. et Mme Vincent SERRE, propriétaires d'une maison à Fleurac, sur la parcelle ZD 0058, souhaitent acquérir une partie du domaine public dont la surface est de 42 m².

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déclasser ce terrain et de le faire passer dans le domaine privé selon les procédures réglementaires.

Sur proposition du Maire, le tarif est fixé à 2.50 € le m² (hors frais de géomètre et notaire à la charge de l'acquéreur).

Ce tarif sera appliqué à tous les terrains communaux.

➤ **Demande acquisition fenêtres de la maison Bègue**

Le Maire rappelle que les fenêtres isolantes de la maison Bègue ont été démontées par les Services techniques en vue d'une éventuelle vente.

M. Julien M. Julien PAUPARD, domicilié 11 Lotissement du Stade à Ydes, sollicite l'acquisition de ces fenêtres. Sur proposition de la Commission des Finances, réunie le 08 février 2016, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs suivants :

- 7 fenêtres PVC isolantes : 500 €
- 1 ensemble portail/portillon : 200 €
- 1 porte d'entrée bois : 150 €
- 1 automatisme pour portail : 100 €
- 1 baie vitrée PVC : 120 €

2. TRAVAUX, URBANISATION, VOIRIE, SÉCURITÉ / Rapporteur : René BERGEAUD

➤ **Point sur les travaux en cours**

René BERGEAUD, Premier Adjoint, fait un point sur les travaux :

- Avancement des travaux de l'Avenue de la Libération : aménagement de surface et pose de bordures (25%)
- Construction de 3 pavillons : les terrassements sont réalisés et le mur de soutènement (terrain Etude BESSON) est terminé
- Travaux en régie : pose de la clôture pour sécuriser les abords du ruisseau au niveau de la piste de verte à Fanostre
- Pose de panneaux de circulation à Fanostre
- La pose de candélabres éclairage public en périphérie du giratoire des Quatre Routes est en cours

➤ **S.D.E.C. – Eclairage Public / Rapporteur : Guy LACAM**

• **Travaux connexes Rue Jean-Louis Chabeaudy**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique lié aux travaux d'éclairage sur la Rue Jean-Louis Chabeaudy, au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, pour un montant total de 14 748.91 € H.T, dont 50 % à la charge de la Commune. L'autre partie sera à la charge de la Commune de Champagnac.

• **Fonds de concours pour le renouvellement des lampes à vapeur de mercure – tranche 1**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier le remplacement de 69 lampes à vapeur de mercure, au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, pour un montant total de 14 212.93 € H.T., dont 50 % à la charge de la Commune.

➤ **STEP Ydes : Convention de Dépotage/ Rapporteur : Guy LACAM**

Le Maire indique que la société SAS Serge POTEL APICC, spécialisée dans le nettoyage de fosses septiques, toutes eaux et bacs à graisse, sollicite une convention de dépotage avec la station d'épuration d'Ydes pour l'année 2016.

Se pose le problème de traçabilité des produits de vidange, à savoir si ces produits proviennent bien du territoire de la Communauté de Communes Sumène-Artense.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec la société POTEL APICC, en mettant en place un système de traçabilité et de contrôle.

➤ **Avenant maîtrise d'œuvre Lotissement les Jaquilloux / Rapporteur : Guy LACAM**

Le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre avait été confiée au Cabinet Artense Ingénierie en 2014. Celui-ci ayant fait part de son souhait de résilier son contrat en décembre 2015, et afin de poursuivre l'opération, le Cabinet SAUNAL-CROS a été sollicité pour reprendre la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant à la maîtrise d'œuvre avec le Cabinet SAUNAL-CROS, dont le montant s'élève à 25 420 € pour 15 lots.

Le Maire propose de viabiliser, dans un premier temps, 3 lots au lieu de 15 lots, et de confier deux autres lots à un bailleur social.

➤ **Avenant maîtrise d'œuvre Rue Jean-Louis Chabeaudy / Rapporteur : Guy LACAM**

Le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre avait été confiée au Cabinet Artense Ingénierie en 2014. Celui-ci ayant fait part de son souhait de résilier son contrat en décembre 2015, et afin de poursuivre l'opération, Cantal Ingénierie et Territoires a été sollicité pour reprendre la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant à la maîtrise d'œuvre avec Cantal Ingénierie et Territoires, dont le montant s'élève à 4 000 €.

➤ **Subvention pour la 2ème tranche de l'aménagement de l'Avenue de la Libération**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental du Cantal de 40 000 € au titre du programme prévisionnel des interventions en traverses d'agglomération 2016, pour la 2^{ème} tranche des travaux de l'Avenue de la Libération, et dont le montant est estimé à 150 000 € H.T.

3. PERSONNEL, ADMINISTRATION, AFFAIRES GENERALES / Rapporteur : Guy LACAM

➤ Renouvellement du Contrat Groupe d'Assurance des Personnels

Le Maire indique que le Contrat groupe d'assurance signé par le Centre de Gestion arrivant à échéance le 31 décembre 2016, une procédure de mise en concurrence doit être relancée afin de souscrire un nouveau contrat pour les 4 prochaines années (2017-2020). Il rappelle que cette assurance permet de compenser les arrêts maladie au-delà de 15 jours.

Il convient de charger le Centre de Gestion du Cantal de lancer une consultation (marché public) en vue de sélectionner les meilleures propositions de contrats d'assurance relatifs aux risques statutaires des fonctionnaires territoriaux affiliés ou non à la CNRACL.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager toutes démarches se rapportant à cette affaire.

➤ Désignation des représentants à la C.C.S.A. compte tenu de l'entrée des Communes de Lanobre et Beaulieu en Sumène-Artense

Le Maire fait part de l'arrêté n° 2015-1640 du 17 décembre 2015 autorisant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Sumène-Artense aux Communes de Beaulieu et Lanobre. Cet arrêté donne également la nouvelle répartition du Conseil Communautaire (article 2) et fixe à 7 le nombre de conseillers communautaires pour la Commune d'Ydes.

Les nouveaux conseillers communautaires sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Vu la lettre transmise par Mme Jeannine BROSSARD, à Monsieur le Président de la Communauté de communes Sumène-Artense, l'informant de sa démission en tant que conseillère communautaire à compter du 12 février 2016, Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection des conseillers communautaires.

La liste présentée est la suivante :

- Guy LACAM
- Martine TRIVIAUX
- René BERGEAUD
- Alain DELAGE
- Huguette GATINIOL
- Bernard BOUVELOT
- Sophie TOURNADRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité soit 19 voix POUR, désigne les 7 conseillers communautaires de la Commune d'Ydes comme indiqués dans la liste ci-dessus.

➤ Motion en faveur de l'Agriculture

Suite au courrier de la Chambre d'Agriculture, de la F.D.S.E.A. et des J.A. du Cantal sur leur dossier de calamité agricole sécheresse, et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de voter une motion pour soutenir les agriculteurs concernant ce dossier, mais aussi, celui de l'invasion de campagnols terrestres.

4. PATRIMOINE HISTORIQUE / Rapporteur : Guy LACAM

➤ Appel à projet démarche d'excellence patrimoniale et touristique

Le Maire fait part du courrier de M. Bernard DELCROS, Sénateur du Cantal, qui propose à la Commune d'Ydes de présenter un dossier de candidature pour le nouvel appel à projet démarche d'excellence patrimoniale et touristique, et ce, afin de prétendre à des aides du FEADER.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de présenter un avant-projet de valorisation du patrimoine d'Ydes-Bourg.

5. AFFAIRES SOCIALES, FAMILLE, LOGEMENT, SENIORS, SANTE / Rapporteur : Guy LACAM

➤ Convention du Pôle Prévention avec le Pays Haut Cantal Dordogne

Le Maire indique que suite à divers échanges avec le Pays Haut Cantal Dordogne, celui-ci projette d'utiliser le Pôle Prévention (Télé médecine), et dont la prise en charge financière serait assurée par les Fonds Européens. Ces derniers seraient alors reversés à la Commune, d'où une opération intéressante pour Ydes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout acte se rapportant à cette convention d'utilisation « Pôle Prévention Territorial d'Ydes Haut Cantal ».

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Aménagement du Cinévox** : Mme Huguette GATINIOL demande où en est le plan que doit préparer M. David CHASTAIN, Architecte. Le Maire précise que le plan est en cours et que les détails sur la partie accessibilité doivent être réglés au préalable.
- **Biens de sections** : Le Maire rappelle que 9 dossiers sont en cours et que s'agissant de Fanostre, les électeurs seront convoqués le samedi 12 mars 2016 de 9h00 à 12h00.
- **Ramassage des encombrants et déchets verts** : le Maire confirme au Conseil Municipal qu'un règlement est en cours de rédaction et qu'une consultation a été lancée afin de mettre en place une utilisation de sacs biodégradables pour gazon, de manière à améliorer les conditions de travail des agents municipaux.
- **Zone Artisanale Nord** : Le Maire fait part de l'installation prochaine d'un commerce de primeurs et fruits, et dont l'ouverture est prévue en juin 2016.
Par ailleurs, le projet d'installation de M. et Mme LE RIDER est toujours d'actualité.
- **Piste Verte** : Le Maire prend note des remarques de Mme Pauline BRETOME au sujet des constatations formulées par des habitants quant à la propreté de la piste verte et notamment de poubelles trop petites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.